



**Comité directeur 1/2007  
le 16 mars 2007 à Sissach**

---

**Point 2.5 Réduction du bruit du trafic ferroviaire des marchandises**

---

**Résolution**

1. La Conférence du Rhin Supérieur soutient depuis des années la politique poursuivie dans toute l'Europe en vue du renforcement du trafic ferroviaire de marchandises. Les mesures de protection de la population vivant le long des lignes de chemins de fer contre les effets négatifs, notamment les nuisances sonores, doivent être l'élément indispensable d'une telle politique. Outre les mesures antibruit à travers la construction de murs antibruit et l'installation de fenêtres insonorisées, la lutte à la source contre le bruit est particulièrement prometteuse.
2. Le Comité directeur de la Conférence du Rhin Supérieur salue donc la résolution adoptée le 15 décembre 2006 par le Bundesrat allemand sur la réduction du bruit occasionné par le trafic ferroviaire de marchandises. Le Comité directeur de la Conférence du Rhin Supérieur considère également qu'au cours des prochaines années, les anciens wagons de marchandises qui ne sont pas concernés par les règlements européens sur les véhicules ferroviaires devraient être équipés en utilisant des techniques peu bruyantes, notamment les freins en matériaux composites.
3. Par ailleurs, le Comité directeur de la Conférence du Rhin Supérieur demande aux gouvernements allemand, français et suisse d'étudier une prise en considération du trafic ferroviaire dans les systèmes de tarification des sillons qui n'entraverait pas le développement du fret ferroviaire.
4. Toutefois, les efforts nationaux ne suffisent pas à réduire rapidement les nuisances sonores ferroviaires dans toute l'Europe, notamment également au regard du trafic transfrontalier de plus en plus important. Le Comité directeur de la Conférence du Rhin Supérieur demande donc à la Commission européenne de créer des conditions-cadres pour des programmes nationaux ou européens visant le rééquipement des anciens wagons de marchandises.

**PJ : Résolution du Bundesrat concernant la réduction du bruit du trafic ferroviaire des marchandises**

**Rapport :**

Depuis des années, le renforcement du trafic ferroviaire de marchandises est la priorité de la politique européenne des transports. Cet objectif est également soutenu par les Etats membres Allemagne, France, mais aussi par la Suisse.

Alors que des mesures antibruit au sens d'une prévention des nuisances sonores doivent être prévues lorsqu'il s'agit de nouveaux projets de construction et de projets d'élargissement, la population vivant le long des lignes existantes est très souvent encore exposée à des nuisances sonores considérables et de plus en plus fortes. Le grand public soutient largement la poursuite d'une politique orientée sur le rail ; ce soutien pourrait être compromis si ces nuisances sonores ne sont pas prises plus au sérieux. L'utilisation accrue par le trafic de transit des grandes lignes dans la région du Rhin Supérieur en est également la preuve.

A cet effet, les efforts déployés pour lutter contre les nuisances sonores doivent se concentrer encore plus sur les véhicules. Les nuisances sonores considérables produites par les trains de marchandises sont tout particulièrement générées par les anciens wagons de marchandises équipés de semelles de freins en fonte grise. En rééquipant ces wagons de marchandises avec des semelles de freins à matériaux composites, les émissions sonores sont pratiquement divisées par deux. Hormis la Suisse – où une loi fédérale garantit le financement et exige le rééquipement du matériel roulant avant la fin 2009 -, les fonds nécessaires pour un tel rééquipement ainsi que les motivations économiques font défaut.

Au regard d'un trafic ferroviaire transfrontalier de marchandises de plus en plus important, une efficacité totale ne sera d'ailleurs atteinte que si tous les Etats européens et la Commission européenne apportent leur soutien efficace à l'objectif d'un rééquipement rapide. Au niveau de l'Union Européenne, il faudrait donc également étudier l'introduction de programmes de rééquipement et, le cas échéant, les accompagner par des dispositions légales. .

Sur cette toile de fond, à l'initiative du Land du Bade-Wurtemberg, le Bundesrat allemand a adopté le 15 décembre 2006 la résolution ci-jointe. Sa mise en application permettrait de faire concorder les intérêts économiques de la politique des transports avec la protection de la population concernée à laquelle elle peut prétendre et ce, non seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe et, par conséquent, également dans la région du Rhin supérieur.

La protection de la population contre les nuisances sonores produites par le trafic ferroviaire est également régulièrement un sujet de la Conférence du Rhin Supérieur. Ainsi, le groupe de travail « Politique des transports » de la Conférence du Rhin Supérieur a remis, fin 2004, un rapport sur la maîtrise du trafic de transit en augmentation dans la région du Rhin Supérieur ; ce rapport préconise une évolution soutenable du trafic. Autre sujet récurrent : une bonne gestion du trafic ferroviaire de marchandises dans la région de Bâle.

Il est donc demandé à la Conférence du Rhin Supérieur de soutenir l'initiative des Länder allemands. Elle pourrait ainsi donner un signal utile vis-à-vis de la Commission européenne qui s'occupera probablement encore cette année de cette problématique.